

**Bureau du 16 avril 2007**

**Décision n° B-2007-5130**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'un immeuble situé rue du Progrès et appartenant aux consorts Payet-Taille et aux consorts Roz**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier d'acquisition d'une parcelle de terrain nu à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 28 de la section AT, d'une superficie de 340 mètres carrés, située rue du Progrès à Saint Priest, appartenant aux consorts Payet-Taille et aux consorts Roz et nécessaire à l'élargissement de ladite rue.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, les consorts Payet-Taille et les consorts Roz ont accepté de céder leur bien au prix de 15 € le mètre carré, soit 5 100 € et occupé par un exploitant, monsieur Stéphane Peillet.

Les frais d'actes notariés sont estimés à 600 € ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition d'un immeuble situé rue du Progrès à Saint Priest et appartenant aux consorts Payet-Taille et aux consorts Roz.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0071 le 18 mars 2002 pour la somme de 3 113 621 €.

**4° - Le montant** à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 824 à hauteur de 5 100 € pour l'acquisition, de 600 € pour les frais d'actes notariés et de 550 € environ pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,